

dorment la nuit et sont de meilleure humeur. Cependant, il se peut...

M. Green: Je suis de bonne humeur.

L'hon. M. Harris: Vous aideriez peut-être l'industrie des pommes de terres de la Colombie-Britannique, si vous en mangiez un peu plus.

Je n'ai nullement eu l'intention d'être vague ni imprécis au sujet de ce qui arrive à la demande adressée à la Commission du tarif, puis au Gouvernement, en vue d'une aide à l'industrie des pommes de terre du Canada. Si j'ai insisté sur l'inquiétude éprouvée par les producteurs de pommes de terres en ce qui concerne le marché américain, j'ai bien interprété, je pense, leur point de vue. Ils bénéficient actuellement de sérieux avantages sur ce marché et ils tiennent à ne pas les perdre. En vérité, s'ils avaient le choix, ils préféreraient sans doute que les choses restent dans l'état où elles sont. En effet, dans leur demande, ils ont bien dit que, même s'ils désiraient que le droit imposé par le Canada aux pommes de terre importées des États-Unis soit prolongé au delà de la période saisonnière de six semaines, c'était seulement à condition que le droit américain imposé aux pommes de terre canadiennes ne subisse aucune modification. Si j'ai insisté là-dessus chaque fois que j'ai parlé de cette question, je crois que je n'ai pas eu tort.

Le marché américain pour les pommes de terre de semence est une chose, le marché américain pour les pommes de terre destinées à la consommation humaine en est une autre. Les deux sont précieux. L'honorable député de Kent m'a envoyé un billet où il m'apprend que pas plus tard que la semaine dernière 37 wagons de pommes de terre ont quitté une ville de sa circonscription.

C'est un envoi très considérable à destination des États-Unis. Ce n'est donc pas un sujet de préoccupation pour les seuls producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes, mais aussi pour ceux de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Si j'ai précisé que les conditions que comportait la demande de l'association ne pouvaient être remplies, ma déclaration qu'on a citée tendait simplement à signaler la possibilité d'établir d'autres conditions qui nous permettraient de donner suite, dans une certaine mesure, à la demande de l'association des cultivateurs de pommes de terre, tandis que celle-ci pourrait céder un peu en ce qui concerne cette demande. Jusqu'ici, nous n'avons pas été plus loin et je crois pouvoir admettre que, pour des raisons assez évidentes, je n'ai pas eu le temps de le faire les dernières semaines.

[L'hon. M. Harris.]

M. Green: Le ministre veut-il dire qu'il ne peut rien faire pour venir en aide à ces gens sans la collaboration des États-Unis? Ne pourrait-on prendre d'autres mesures, par exemple, les aider à trouver des débouchés pour les produits des provinces Maritimes dans la province de Québec et dans l'Ontario? Que pense faire au juste le ministre? On dirait que la seule aide possible serait de persuader les Américains de ne pas relever leur tarif si nous augmentons le nôtre, bien que le leur soit déjà plus élevé que le tarif canadien. Est-ce bien l'idée du ministre?

L'hon. M. Harris: C'est ce que l'Association des producteurs de pommes de terre nous a demandé. Elle veut que nous prenions des mesures pour modifier le droit de douane canadien; mais cela ne peut se faire que par une entente avec les États-Unis. Il existe un traité et, si nous voulons le modifier, il faut que nous le disions. Puis il y a sans doute la contre-proposition de l'autre partie, car il faut verser une certaine compensation pour obtenir les avantages qu'on désire.

Pour ce qui est de subventionner une partie du transport, si c'est ce à quoi mon honorable ami songeait, je ne me suis pas préparé à discuter cette question. En effet, sauf erreur, le rapport sur les pommes de terre signalait que, même si cette question a quelque importance pour les producteurs des provinces Maritimes, il y a néanmoins à Montréal et, peut-être, à Toronto des débouchés locaux pour la production locale et que, sauf en certains cas, l'aide au transport ne serait pas une mesure bien attrayante. Il se peut que je me trompe et que je doive apporter des réserves à cette affirmation, car il y a déjà quelques mois que je n'ai lu le rapport; mais je pense que c'était la teneur générale des observations sur l'aide au transport. Je ne songeais donc pas à cela quand j'ai formulé la vague remarque que j'ai faite.

M. Green: Le ministre veut-il dire que la période de six semaines, durant laquelle le droit de douane canadien de 37½ p. 100 s'applique, ne peut être nullement prolongée sans le consentement des États-Unis?

L'hon. M. Harris: Non, je n'ai pas voulu dire cela. Ce que je veux dire, c'est qu'avec un voisin amical, avec lequel nous avons le plus gros commerce du monde dans les deux sens,—avec qui nous avons d'ailleurs passé un traité,—nous ne modifions pas le tarif douanier sans le consulter afin d'établir la possibilité d'un règlement mutuellement acceptable.

M. Green: Le ministre a-t-il soumis des observations aux États-Unis pour demander s'ils y verraient des objections?